

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

échelons - indices bruts

1	2	3	4	5	6	7	except.
445	490	535	575	615	650	685	715

Les crédits seront prévus en conséquence au budget de 1966.

VACATIONS HORAIRES DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Envoyé le 28-1-66
Reçu le 3-2-66
Le Conseil adopte les taux maxima des vacations horaires des sapeurs pompiers volontaires fixés par arrêté ministériel du 4/12/65 avec effet du 1/10/65 :

Officiers : 6 F - s/Off : 5,10 - caporaux : 4,40 - sapeurs : 3,95

le taux maximum des vacations horaires accordées à l'occasion des séances d'instruction est fixé à 75% du tarif ci-dessus.

AMBULANCES DES POMPIERS -

Envoyé le 28-1-66
Reçu le 28-1-66
Le Conseil adopte le tarif forfaitaire suivant pour le transport des blessés par l'ambulance des pompiers à compter du 1/1/1966 :

24 F minimum par course de moins de 15 Kms, A.R.
Tarif départemental pour courses de plus de 15 Kms.

DESTRUCTION DES ESSAIMS -

Envoyé le 28-1-66
Reçu le 7-2-1966
Faute d'avoir une entreprise privée à cet effet sur le territoire communal, le Conseil décide que la Commune se chargera de détruire les essaims au tarif de 20 F de la vacation.

RÛ DE MONDETOUR -

Envoyé le 28-1-1966
Reçu le 17-2-1966
M. le Maire expose qu'à la suite de la pose de la canalisation du rû de Mondétour, des dégâts ont été causés aux propriétés et qu'il convient maintenant d'indemniser les propriétaires qui présenteraient des demandes justifiées en tenant compte cependant des avantages que leur apporte la canalisation.

Une demande déposée par M. DENOIX a été jugée recevable. Après examen par le service des Ponts et Chaussées, l'indemnité a été réduite à 2.092 F. Le Conseil décide d'allouer cette somme qui sera prise sur les crédits d'assainissement.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES -

Par arrêté du 23 Novembre et 3 Décembre 1965, les subventions suivantes ont été allouées à la Commune pour tenir compte des révisions de prix:

- groupe scolaire du centre	39,784 F	- sur une dépense subventionnable	de46.707
- groupe Mondétour	41.554 F	- sur une dépense "	de 52.520
- groupe Pont de Pierre	11.795 F	- " " "	de 13.896

Le Conseil autorise M. le Maire à solliciter des emprunts complémentaires.

CLASSEMENT DES VOIES "LA PRAIRIE "

Le Conseil, vu le décret 64-262 du 14 Mars 1964

Vu l'enquête à laquelle il a été procédé dans la commune en vue de la déclaration d'utilité publique du classement des voies de l'A.S.A. "LA PRAIRIE" dans la voirie urbaine,

Vu la publicité légale faite dans le Journal "Les Nouvelles" paraissant dans l'arrondissement,

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au cours de l'enquête, et vu l'avis du Commissaire enquêteur.

DELIBERE - Sont classées dans la voirie urbaine : les rues Bossuet - Montaigne Pascal - Lamartine - Fénélon - situées dans le périmètre de l'A.S.A. "LA PRAIRIE"

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LEGS PARRAT -

M. le Maire rappelle qu'il convient d'attribuer le Legs Parrat pour 1966 à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la Commune. Ce legs d'un montant de 8 F 30, a été porté à 150 F par délibération du Conseil Municipal du 21 février 1964 approuvée le 2 Mars 1964 (art. 651 du budget 1966)

Envoyé le 28 2 1966
Reçu le 3 2 1966

Il donne lecture de la liste des candidates : Mmes Vves ALAVOINE - AUDIC - CALLITE - CHABRIET - FACE - GORREC - LAGARDE - LOUIS - MERCIER - QUAINNETIER - THEILLIER - VIVIER.

Le vote au bulletin secret a donné les résultats suivants : votants 19

Ont obtenu : Mme Vve LAGARDE : 13 voix - Mme MERCIER : 3 voix - Mme CHABRIET : 1 voix, bulletins blancs : 2
Mme Vve LAGARDE bénéficiera du legs Parrat en 1966.

CREATION D'UN CORPS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS -

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Directeur de la Protection Civile, faisant connaître que la Commission Administrative du Service Départemental de Protection contre l'Incendie et de Secours de Seine-et-Oise, a décidé d'affecter des sapeurs pompiers professionnels départementaux au centre secondaire d'Orsay.

Envoyé le 28 1 1966
Reçu le 6 avril 1966

Il donne lecture de sa réponse de 16 décembre, indiquant que la Commune aura la possibilité de mettre à la disposition du centre de secours 10 logements de fonction à l'automne de 1967.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide de demander la création de 2 postes budgétaires de sapeurs pompiers communaux professionnels, auxquels s'adjoindront par roulement des bénévoles de garde, prélevés parmi les employés communaux.

SERVITUDE SUR TERRAIN DE M. LAVANDIER -

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la levée de servitude sur le terrain de M. GODAILLER, M. LAVANDIER, au nom de la Sté Parisienne Urbaine et Foncière, propriétaire du terrain voisin, a sollicité la levée de servitude grevant ce terrain pour constructions scolaires.

Une servitude pour C.E.S. existe également au plan d'aménagement en cours de révision.

Envoyé le _____ 19____
Reçu le _____ 19____

M. le Maire s'est mis en rapport avec la Direction de la S.A.M.B.O., laquelle insiste par lettre de ce jour, pour que la servitude soit maintenue, les équipements du grand ensemble de Bures-Orsay, approuvés par les Communes d'accueil et le District Urbain concédant, prévoyant l'utilisation de ce terrain aux fins d'y implanter l'un des C.E.S. indispensables aux premiers quartiers d'habitation et dont l'emprise ne saurait trouver sa place à l'intérieur des limites de la Z.U.P.

Le Conseil, après discussion, décide le maintien de la servitude par 14 voix et 5 abstentions.

RESERVE DE LOGEMENTS DANS LA ZUP -

M. le Maire expose qu'il a demandé à M. le Président de la S.A.M.B.O. la réserve de 280 logements dans la 1ère tranche de la ZUP, en tenant compte des demandes déposées à la Mairie, pour : expulsions-cas sociaux - employés communaux de la voirie - personnel enseignant - pompiers départementaux et communaux permanents - services sociaux et sociaux éducatifs - services hospitaliers - Gendarmerie et Sûreté nationale. - professeurs et personnels du Lycée.

Z.U.P. - INTERVENTION DE M.M. CLEMENT ET BRIQUET -

M. BRIQUET rappelle qu'à la suite d'une demande de renseignements du Dr. LAURIAT, il était intervenu avec M.CLEMENT auprès du Directeur de la SAMBO pour obtenir des éclaircissements - 1) sur l'avancement du chantier - 2) sur les chances de réalisation du programme H.L.M. - 3) sur les possibilités d'améliorer

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'information des délégués des Communes au Conseil d'Administration de la SAMBO.

Par lettre adressée à M.M. CLEMENT et BRIQUET, la SAMBO a confirmé les réponses verbales que M. BRIQUET résume en ces termes:

1 - le chantier se poursuit normalement et s'il y a eu arrêt momentané, c'est parce que les travaux avaient été entrepris en avance sur le programme prévu pour bénéficier de conditions avantageuses qui s'étaient présentées.

2 - Les négociations avec la Sté Logis-Transport se sont heurtées à des difficultés diverses, elles se poursuivent mais il ne peut être actuellement préjugé de leur aboutissement. Les conséquences de cette situation se trouvent atténuées par l'avancement du programme d'H.L.M. portant sur 420 logements et sur lequel M. le Maire vient de demander la réservation de 280 logements au bénéfice des mal logés et des services publics d'Orsay.

3 - l'information des délégués se trouve maintenant mieux assurée par leur participation active à des réunions de Commissions qui se tiennent entre les séances du Conseil d'Administration. M.M. BRIQUET et CLEMENT se proposent de rendre compte de ces réunions au Conseil Municipal lorsque le déroulement de ses débats le permettra.

PARKING -

M. CLEMENT propose l'acquisition du terrain appartenant à l'hôpital derrière la Mairie pour la création d'un parking, l'entrée se ferait par la place du Maréchal Leclerc, près de la Mairie, la sortie déboucherait sur la place du Marché près de la cantine scolaire. Le Conseil a été unanime à en accepter le principe.

INONDATIONS -

M. BERNARD est d'avis de demander aux services compétents de prendre les précautions nécessaires pour que des inondations ne se reproduisent pas : levage des vannes en temps opportun, aménagement pour faciliter les abords - construction de bassins de retenue, etc ... Ces questions seront soumises aux Ponts et Chaussées et au Syndicat d'aménagement de la rivière de l'Yvette.

Au sujet des inondations, le Conseil rend hommage à toutes les personnes et organismes qui se sont manifestés au cours de ce sinistre:

Sapeurs pompiers communaux de Versailles, de Villeneuve Saint-Georges et de Corbeil - Croix-Rouge - Jeunes gens - Particuliers qui ont apporté une aide pour le relogement des sinistrés et notamment la Mission Franciscaine de la Clarté-Dieu.

M. CLEMENT précise que 5 personnes ont offert des logements et des lits, dès le lendemain du sinistre.

COMMISSIONS - - M. BUFFET est d'avis de faire un remaniement de la composition des Commissions

Le Conseil admet ce principe et la question sera étudiée.

CIRCULATION DES CAMIONS A MONDETOUR -

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre adressée au Directeur et au Président de la S.A.M.B.O. aux termes de laquelle, il met en garde les entreprises adjudicataires des V.R.D. de la Z.U.P., contre les dégradations causées aux voies des lotissements et renouvelle de façon pressante la création et la prise en charge de voies de desserte propres au chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45

Pour copie conforme,
le Maire : G. THEVENON

(Handwritten signatures and initials)

[Signature: Buffet]
 [Signature: Bernard]
 [Signature: Chevalier]
 [Signature: Clément]
 [Signature: Clarté-Dieu]
 [Signature: Corbeil]
 [Signature: Croix-Rouge]
 [Signature: Jeunes gens]
 [Signature: Particuliers]
 [Signature: Ponts et Chaussées]
 [Signature: Syndicat d'aménagement]
 [Signature: Versailles]
 [Signature: Villeneuve Saint-Georges]

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du trois février mil neuf cent soixante six, convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 11 février 1966 à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



SEANCE DU 11 FEVRIER 1966
=====

Le onze février mil neuf cent soixante six, 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'ORSAY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, LUCAS, Mme CHEVALIER, ZIANE, Mme NATAF.

Procuration de M. SAUSSOIS à M. THEVENON, de M. MERLOT à M. GUINOCHET, de Mme LECLERC à Mme CHEVALIER. Absents excusés : M. BUFFET, FOURCADE, CHAUVEZ, DESCHAMPS, LAURIAT, FAL, DUPRE, WATTIER.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil s'associe à M. le Maire pour féliciter M. BERNARD de sa promotion dans l'Ordre National du Mérite.

REMERCIEMENTS -

M. le Maire fait part des remerciements de la Sté "La Goujonnette" pour la subvention allouée par la Commune.

BUDGET PRIMITIF DE 1966 -

Le Conseil vote à l'unanimité le budget de 1966 présenté par M. le Maire et la Commission des Finances. Il se monte à 3.365.817 F, avec 77.400 centimes pour insuffisance de revenus - valeur du centime 22,3048.

RUE FLEMING - TRAVAUX DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES EAUX -

*envoyé le 13-2-66
reçu le 25-2-66*

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'Entreprise BRANGEON de Palaiseau, titulaire d'un bail d'entretien des chemins départementaux, pour les travaux de collecte et d'évacuation des eaux de la rue Fleming, se montant à 57.000 F (article 231 du budget supplémentaire de 1965 - travaux de voirie)

PARKING GUY MOCQUET -

*envoyé le 13-2-66
reçu le 25-2-66*

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'Entreprise BRANGEON de Palaiseau, titulaire d'un bail d'entretien des chemins départementaux pour les travaux de construction d'un parking rue Guy Mocquet, se montant à 51.000 F (article 231 du budget supplément.)

ENTRETIEN DES RUES 1965 -

*envoyé le 13-2-66
reçu le 22-2-65*

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'Entreprise BRANGEON de Palaiseau, titulaire d'un bail d'entretien des chemins départementaux, pour les travaux d'entretien en 1965, se montant à 60.000 F (art. 63131 du budget de 1965)

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

P.M.I. - MARCHE CLAUDEL

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au marché passé avec l'Entreprise Claudel pour les travaux d'électricité du centre de P.M.I., portant ce marché à 1.924,81 F, (au lieu de 1.850 F)

BAIL D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES-

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil, le principe d'un bail d'entretien des voies communales à passer avec l'Entreprise BRANGEON de Palaiseau pour 1966 et 1967. Le Conseil est d'accord mais est d'avis que le montant de ce bail soit fixé par la Commission des travaux et qu'il soit étendu à l'entretien des canalisations.

SUBVENTION POUR FORMATION PROFESSIONNELLE -

Le Conseil vote une subvention de 150 F à prendre à l'art. 651 du budget de 1966 pour les frais d'apprentissage de Gilles QUENOT à l'école professionnelle du bâtiment.

VACATIONS FUNÉRAIRES -

Le Conseil fixe à 20 F, le taux des vacations funéraires à allouer au Commissaire de police (au lieu de 12 F) ces frais sont supportés par les familles. Le décompte s'établit ainsi :

Part du Commissariat, 75%	15,00 (
contribution 5%	0,75)	
fonds de solidarité 25%	5,00 (20.75

RUELLE DES CORDIERS - PLAN D'ALIGNEMENT -

Le Conseil décide de confier à M. GUENARDEAU le plan d'alignement de la ruelle des Cordiers, en vue de la mise à l'enquête d'utilité publique. Cet alignement sera réalisé sur le côté droit en tenant compte des cessions gratuites imposées à la Sté Fse de Raffinage et à la Résidence Archangé et du côté gauche, en prévoyant un reculement de 2 mètres.

RUE BOURSIER

Le Conseil décide de demander à M. GUENARDEAU, géomètre de la Commune un relevé du plan actuel de la rue Boursier, en vue d'une étude par les Ponts et Chaussées d'un changement de l'axe de cette voie.

PARKING RUELLE DU CHEMIN DE FER -

La Sous-Préfecture demandant un plan du terrain sur lequel le Conseil a décidé d'établir une servitude, pour parking, en bordure de la ruelle du chemin de fer. Le Conseil décide de confier ce travail à M. GUENARDEAU, géomètre de la Commune.

P. et T - DEMANDE DE POSTES MOBILES -

Le Conseil décide de solliciter des P et T, l'institution de deux postes mobiles dans les quartiers excentriques de Mondétour et du Guichet, en raison de leur éloignement du Bureau de poste central.

MOTION DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT -

Le Conseil s'associe à la motion du Conseil Général de Seine-et-Oise, concernant les problèmes scolaires et les difficultés rencontrées dans le département. Motion votée lors de la séance du 28 Janvier 1966.

TERRAIN DE M. SORKINE - LEVEE de SERVITUDE -

.../...

M. le Maire rappelle que par délibération du 24 septembre 1965, le Conseil avait décidé d'établir une servitude sur un terrain appartenant à M. SORKINE à l'angle de la rue de Versailles et de la rue de la Colline, pour construction d'un centre de paiement de la sécurité sociale.

envoyé le 13.2.66
Vu et approuvé le
16.3.1966

envoyé le 13.2.66
vu le 19.2.66

envoyé le 13.2.66
vu le 22.2.66

envoyé le 13.2.66
Vu. Corbeil - Essonne
le 7 Mars 1966

13 Mars 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 1966

Le treize mars mil neuf cent soixante six, dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, Mme LECLERC, M.M. DESCHAMPS, LUCAS, Mme CHEVALIER, M.M. DUPRE, ZIANE, Mme NATAF. - M. CLEMENT a donné procuration à M. SAUSSOIS. Excusés : M.M. BUFFET, FOURCADE, CHAUVEZ, FAL, WATTIER,

Absents : M.M. EHINGER, MERLOT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

DECES DU DOCTEUR LAURIAT -

Dans un préambule à la séance du Conseil Municipal, M. le Maire déplore que l'appel des membres présents, fasse ressortir de façon très pénible l'absence du Docteur LAURIAT et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Avant son décès, le Dr LAURIAT a eu une pensée pour chacun et chacune de ses collègues. Il a tenu à ce que chacun sache bien qu'il n'a gardé aucun ressentiment à l'encontre de qui que ce soit et que son pardon était accordé à tout membre du Conseil, quel qu'il soit. Il a ajouté qu'il fallait que soient dissipés dans l'esprit de chacun tous regrets douloureux qui pourraient subsister.

LETRE DE M. DUPRE -

Par lettre adressée à M. le Maire, M. DUPRE propose que la mémoire du Dr LAURIAT soit honorée en donnant son nom au Chemin de la Cyprenne qui conduira au nouvel hôpital à construire sur le plateau de Courtaboeuf. L'emplacement n'était pas définitif, le Conseil décide que le nom du Dr. LAURIAT sera donné à la voie d'accès principal à cet établissement.

PLAQUE COMMEMORATIVE -

M. le Maire expose qu'il a obtenu de la famille du Dr. LAURIAT, l'autorisation de rendre hommage à sa mémoire par une plaque souvenir offerte par la Commune et la Commission Administrative de l'hôpital, placée sur sa sépulture.

Selon le vœu du disparu, les fleurs et couronnes qui auraient pu être offertes par ses amis et les habitants d'Orsay, ont été remplacées par une quête en faveur des pauvres de la Commune.

LETTRES DE CONDOLEANCES -

M. le Maire a reçu au nom du Conseil Municipal plusieurs lettres de condoléances en raison du décès du Dr. LAURIAT : de M. DUBOSCQ, Conseiller Général, de M. le Maire de Gif-sur-Yvette, de M. le Commissaire de Police Principal de Palaiseau.

ACCESSION A LA PETITE PROPRIETE -

M. Deschamps demande à M. le Maire de définir ce que l'on entend par "accession à la petite propriété" car il lui semble que le prix des pavillons qui doivent être construits dans la commune, ne soit pas à la portée des salariés moyens.

OBSERVATION DE Mme LECLERC - CIMETIERE -

Mme Leclerc demande si des dispositions ont été prises dans le cadre de la Z.U.P. pour l'aménagement d'un nouveau cimetière. M. le Maire répond qu'aucune décision n'a été arrêtée jusqu'à présent, mais des conversations ont eu lieu dans le sens d'un cimetière intercommunal. Quoi qu'il en soit le cimetière d'Orsay ne sera pas en mesure de recevoir des corps en provenance de la Z.U.P.

REMERCIEMENTS -

La Fédération Nationale des Mutilés du Travail a remercié par lettre le Conseil Municipal de la subvention allouée et M. le Commissaire de Police Principal de Palaiseau, de la révision du taux des vacations funéraires.

TRANSFUSION SANGUINE -

Par lettre du 3 Ct., M. le Directeur du Centre de Transfusion de Versailles souligne la réussite de la collecte de sang des 26 et 27 février. Le Conseil Municipal

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

remercie toutes les personnes qui sont venues offrir un peu de leur sang ou ont aidé à préparer ces journées de collecte.

RESIDENCE DE MONDETOUR - CONVENTION -

M. le Maire expose que l'étude du système d'assainissement de la Résidence de Mondétour, ayant démontré qu'il était possible de réaliser un branchement sur les installations réalisées par la Commune, il y a lieu de mettre une participation à la charge des promoteurs.

Le Conseil fixe cette redevance à 8.000 F et autorise M. le Maire à signer une convention avec ces derniers.

GARANTIE COMMUNALE RESIDENCE DE MONDETOUR -

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société Coopérative Résidence "MONDETOUR" le 14 février 1966, décidant d'augmenter de 5,65 % à 6 % le taux d'intérêt auquel sera contracté l'emprunt complémentaire collectif décidé par la Société et auquel le Conseil Municipal a décidé d'accorder sa garantie par décision en date du 28 janvier 1966.

Cette décision d'augmentation du taux d'intérêt a été prise par la Société Coopérative conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire N°41 du Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, en date du 26 janvier 1966.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte que le taux d'intérêt de l'emprunt de 345.330 F. que la Société Coopérative Résidence "MONDETOUR" contractera sur garantie de la Commune est porté de 5,65 % à 6 % l'an.

Les conditions d'obtention de cet emprunt par la Société Coopérative ainsi que les droits et obligations réciproques entre la Commune et la Société Coopérative consécutives à la garantie municipale accordée à cet emprunt restent inchangés.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant à la Convention déjà établie réglant les rapports entre la Société Coopérative Résidence "MONDETOUR" et la Commune, faisant état de cette augmentation du taux d'intérêt de l'emprunt de 345.330 F. de 5,65 % à 6 %.

Z.U.P. - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE -

M. le Maire expose que la S.A.M.B.O. a notifié aux entreprises l'obligation de ne plus employer les voies des lotissements de Mondétour, mais en attendant que des voies de desserte à créer par la Z.U.P. soient aménagées, il a obtenu de la SCREIG l'engagement de remettre en état à ses frais les voies qui seront dégradées.

Le District Bures-Orsay, a envisagé la création d'une voie qui permettrait d'accéder à la Z.U.P. en passant par la R.N. 446 et en empruntant le chemin départemental N°35, mais la Z.U.P. n'a pas vocation pour prendre une décision en dehors de son périmètre.

Afin de permettre à la S.A.M.B.O. l'acquisition du terrain nécessaire à la création de cette voie de desserte, le Conseil donne son accord à la décision prise par le District Bures-Orsay pour solliciter la déclaration d'utilité publique nécessaire à la cession d'un terrain de 45 ares appartenant à Mme Berlinski Rymwka, cadastré section AS N° 13, lieudit Les pendants de Villezières.

GYMNASE DU GUICHET -

M. le Maire rappelle que par délibération du 17/7/1965, le Conseil Municipal a sollicité l'autorisation de traiter de gré à gré avec la Sté Omnium du Bois pour la construction de la Salle de Gymnastique du Guichet, mais le dossier présenté prévoit l'installation d'un plateau d'éducation physique et d'une salle de gymnastique avec vestiaires. Or, dans l'arrêté ministériel du 3/3/1964 intervenu pour le financement de la 2ème tranche des travaux du groupe scolaire, n'ont été pris en considération et subventionnés que le plateau d'éducation physique et une salle de gymnastique sans vestiaire.

Le Conseil Municipal décide que la Commune prendra à sa charge le supplément de dépense pour que soient adjoints au gymnase A, des vestiaires et des douches, à prendre sur les fonds prévus dans le planing de financement qui a été établi à la fois pour le Guichet et pour le Centre.

.../...

Envoyé le 10 Mars 1966
Reçu le 6 avril 1966

Envoyé le 23 Mars 1966
Reçu le 23 Mars 1966

Envoyé le 17 Mars 1966
Reçu le 17 Mars 1966

Envoyé le 23 Mai 1966
Reçu le 18 Mai 1966
(Versailles)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE -

*Vu et approuvé
Palcaud le
21 Mars 1966*

Le Conseil décide de relever le tarif des concessions au cimetière à partir de la date d'approbation de la présente délibération : concessions
perpétuelles 1. 500 F
concessions trentenaires 300 F
concessions quinquennaires 150 F

(1 voix contre)

PISCINE ET BASSIN DE NATATION -

M. le Maire expose les démarches entreprises pour aboutir à une réévaluation des subventions allouées à la Commune pour la construction de la piscine et du bassin de natation.

Par lettre du 7 ct., M. le délégué général au District a informé M. le Maire par l'intermédiaire de M. le Préfet de S. et OO qu'il étudiait la possibilité d'apporter éventuellement à la Commune une aide complémentaire.

*Envoyé le 10.3.66
Reçu le 10.3.66*

Le Conseil félicite M. le Maire et M. Saussois de ce résultat et décide de solliciter la subvention départementale basée sur la totalité des subventions obtenues de l'Etat, aussi bien au titre du Ministère de la Jeunesse et des Sports que du District de la Région Parisienne.

CREATION D'UN PARKING SUR LA PLACE DU GUICHET -

Le Conseil adopte le projet d'aménagement d'un parking sur la place du Guichet établi par les Services des Ponts et Chaussées, décide d'en être le maître d'oeuvre et vote le financement sur les crédits prévus au budget supplémentaire de 1965 reconduits en 1966, pour gros travaux de voirie.

*Envoyé le 10.3.66
Reçu le 10.3.66*

Sollicite une subvention de 75 % du District. Prend les engagements suivants :

- 1°- le parking sera accessible sans discrimination à toutes les catégories d'usagers à l'exclusion des véhicules utilitaires.
- 2°- la collectivité bénéficiaire de la subvention garantira pour 15 ans au minimum la destination des lieux, faute de quoi, le montant de la subvention octroyée devra être remboursée.

REFECTOIRE DU GUICHET - MARCHES THOM - SELLE ET HOBART -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants suivants :

*Envoyé le 10.3.66
Reçu le 10.3.66
Versailles le 10.3.66*

1° - au Marché Thom-Selle pour l'équipement du réfectoire du Guichet se montant à 59.760 F - *(approuvé Versailles le 9 Mar 1965)*

2° - au marché HOBART, se montant à 6.255 F - *(approuvé Versailles le 11.5.65)*

demande à bénéficier de la clause sur les marchés, l'autorisant à traiter avec des sociétés spécialisées.

Crédits à prendre sur les emprunts et subventions pour groupe scolaire du Guichet.

CANTINE DU CENTRE - MARCHE HOBART -

*Envoyé le 10.3.66
Reçu le 29 Mar 1966
(pour le 1^{er} avenant)
3. citrouille - Versailles le 10.5.1966*

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au marché avec l'entreprise HOBART pour l'équipement de la cantine du centre, afin d'améliorer le service, se montant à 9.311 F

2° - un avenant au même marché se montant à 4.455 F

Crédits à prendre sur les emprunts et subventions affectés à l'aménagement de la cantine du centre.

AVENANTS AU MARCHE S.N.B.T.P. -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants suivants au Marché de la Sté Nouvelle de Bâtiment et de travaux publics :

*Envoyé le 10.3.66
Reçu le 22 avril 1966*

N° 2 - réfectoire du Guichet, modification des travaux de base	1.288.26
N° 3 - réfectoire du Guichet, renforcement des planchers	2.362.80
N° 4 - cantine du centre, modification du réseau des canalisations	8.114.79

Crédits à prendre sur les emprunts et subventions se rapportant à ces travaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REMBOURSEMENT DE FRAIS SCOLAIRES -

approuvé le 22.3.1966

Le Conseil décide le remboursement de 40 F de frais scolaires à l'enfant Renvoisé, qui n'a fréquenté le C.E.G. qu'une partie de l'année.

SEMAINE NATIONALE CONTRE LE CANCER -

approuvé le 22.3.1966

Le Conseil vote une subvention de 160 F en faveur du Comité départemental de la Ligue Française contre le cancer, la collecte sur la voie publique a produit 846 F.

DOTATION DE LA ROSIERE -

approuvé le 22.3.1966

M. le Maire propose de reconduite en 1966 les dispositions prises en 1965 pour la dotation de la Rosière. Le Conseil décide à l'unanimité:

- 1° - d'allouer une dotation de 1.000 F au lieu de 750 F (art. 651 du budget)
- 2° - d'allouer une somme exceptionnelle de 750 F pour frais vestimentaires et autres (art. 660 du budget)
- 3° - de voter un crédit de 450 F pour la course cycliste du prix de la Rosière (art. 660 du budget)
- 4° - de voter le crédit nécessaire au paiement de l'orchestre pour le bal.

SALAIRE DE L'AIDE PUERICULTRICE -

*vu et approuvé
Palaisseau le 1-4-1966*

M. le Maire rappelle que par délibération du 29/1/1965, approuvé le 19 août 1965, il a été décidé qu'une aide-puéricultrice de la crèche municipale serait rémunérée sur la base de l'indice brut 154. Le Conseil décide que la même mesure sera appliquée au traitement de Mlle CORBIN, aide puéricultrice à compter du 1/1/1966, et en l'absence d'échelle de traitement se rapportant à cet emploi.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS -

approuvé le 22.3.1966

Le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 600 F, à l'amicale des sapeurs pompiers pour venir en aide aux sapeurs honoraires à prendre à l'article 657 du budget.

DEMOUSTICATION -

Le Conseil, sur l'avis favorable de M. GUINOCHET, décide de faire procéder encore cette année à la démoüstication et autorise M. le Maire à traiter avec les Ets. SIGRE-LEMAIRE.

Les indications du tract diffusé en 1965 seront renouvelées dans la presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30,
pour copie conforme,

le Maire : G. THEVENON

Blanc
R. Bernier
Marty
M. Chevrolat
Guinard
Guinard
M. P. Leclerc
C. Natal
Chavoy

25 Mars 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du dix neuf mars mil neuf cent soixante six, convocation du Conseil Municipal, pour le VENDREDI vingt cinq mars à 21 heures en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



[Handwritten signature]

Séance du 25 Mars 1966 (25 Mars 1966)
=====

Le vingt cinq mars mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M. Thévenon, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, BRIQUET, BUFFET, Saussois, Adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, Mme LECLERC, MERLOT, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF. M.CLEMENT a donné procuration à M. SAUSSOIS, M.FROURCADE à M. FAL et M. DESCHAMPS à M. THEVENON.

Excusé : M. CHAUVEZ.

M. DESCHAMPS est absent en raison d'un deuil survenu dans sa famille. Le Conseil lui présente ses condoléances.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté. L'observation de Mme LECLERC, sur la construction d'un cimetière réservé à la Z.U.P. sera placée après la délibération concernant le tarif des concessions.

PROJET DE CONSTRUCTION RESIDENCE DU LYCEE -

M. le Maire rappelle qu'à l'occasion de l'étude d'un projet de construction présenté par M. NISOLLE à proximité du Lycée, le Conseil Municipal avait décidé dans sa séance du 30/4/1965, d'établir une servitude sur les terrains cadastrés section BC N° 85 - 87 - 107 - 112 - 113 pour création de parkings.

A la suite de cette décision il a proposé au Ministère de l'Education Nationale d'acquérir ces terrains contigus au Lycée. Par lettre du 11/1/1966, le Directeur de l'Equipement scolaire, Universitaire et sportif a fait savoir qu'il ne pouvait envisager de procéder à cette acquisition, ni même d'y participer et qu'il lui paraissait raisonnable que la ville d'Orsay supporte elle-même le coût d'acquisition et d'aménagement de ce terrain de 6.650 m2.

M. GUINOCHET juge inconcevable la réponse du Ministère et le Conseil Municipal regrette vivement qu'on laisse intégralement à la Commune le soin de pourvoir à des équipements d'un intérêt extra-communal qui sont le complément logique et indispensable des établissements d'enseignement.

Le projet de M. NISOLLE ayant été stoppé par le sursis à statuer du 18/11/1965 et la Commune ne disposant pas de ressources suffisantes pour se porter seule acquéreur du terrain en cause, une nouvelle solution a été recherchée par le promoteur et M. KOLOWSKY, architecte, qui ont consulté le Directrice du Lycée, la Directrice de la Cité Universitaire et les services constructeurs animés par M. VIVIEN.

Ces études ont abouti à un projet de système à la charge de la Société et comportent 42 logements avec leurs 65 places privatives de parking, 20 places supplémentaires de parking mises à la disposition des professeurs du Lycée et l'aménagement d'une quarantaine de places sur les terrains motoyens et inutilisables du Lycée et de la Résidence Universitaire de jeunes filles.

M. BERNARD, rapporteur de la Commission d'urbanisme repousse le projet soumis sous forme de maquette en raison des difficultés de circulation dans les rues Fleming et Maginot, difficultés accrues par l'implantation des logements qui, bien que cédés à 1.200 F le m2, risquent d'être occupés par des personnes étrangères au Lycée.

Après discussion, M. le Maire soumet au Conseil les propositions suivantes:

1°) - acquisition de la totalité des terrains cadastrés section BC N° 85 - 87 - 107 - 112 et 113 par la commune : rejet à l'unanimité.

.../...

[Handwritten note in blue ink:]
Marsy & le
Roya le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2°) - acquisition partielle des terrains en cause : rejet par 15 voix contre 3, en raison des charges foncières frappant, par ses accès, un parking réduit.

3°) - levée de la servitude, l'éducation nationale refusant sa participation et la commune n'ayant pas la possibilité de financer cette opération coûteuse, la réserve n'a pas lieu d'être prorogée et le Conseil Municipal à l'unanimité lève la servitude mise sur les terrains le 30 Avril 1965 et regrette de ne pouvoir apporter un adoucissement aux difficultés de stationnement des professeurs du Lycée.

4°) - Avis sur le projet Résidence du Lycée : le Conseil diffère son avis par 18 voix et 3 abstentions et assujettit un nouvel examen du dossier à :

- une étude de débouché de la rue Fleming sur la rue des Sources ou la rue Scocard
- une étude des P. et Ch. établissant si les améliorations mineures apportées par un projet de collectif sont compatibles avec les difficultés actuelles de circulation dans le quartier.
- une confirmation écrite des administrations intéressées garantissant la possibilité d'établir sur les parties actuellement inutilisées de leurs propriétés respectives les parkings que se propose de réaliser le promoteur au bénéfice des professeurs.

PROJET DE CONSTRUCTION COFIMEG -

M. le Maire rappelle que les logements envisagés par la COFIMEG depuis 4 ans sur le domaine de la Faculté en bordure du chemin rural N° 18 du Bois des Rames ont fait l'objet de projets successifs :

- le premier projet de 112 logements a été rejeté le 9/7/1963 par le Préfet de S. et O. en raison des équipements publics qu'il imposait à la Commune, alors que la Z.U.P. répondait aux besoins exprimés.

- le deuxième projet de 60 logements a été rejeté le 25/1/1965 par la Direction Départementale de la Construction, comme étant de nature à porter atteinte au site classé par arrêté du 10/11/1959.

Par ailleurs, l'abandon par la COFIMEG des projets complémentaires qu'elle avait envisagés dans la Z.U.P. a été motivé par :

- l'importance du programme minimum de 300 logements exigé par la S.A.M.B.O.
- l'incomptabilité entre le coût des travaux imposés par des nuisances sonores et la compression des prix justifiés par les logements locatifs.
- le troisième projet de 114 logements déposé le 19/11/1965 a fait l'objet de la part de la Commission municipale de 8/12/1965 d'un avis défavorable motivé par :

- a) l'empiètement des constructions sur la zone aedificandi
- b) l'incomptabilité de l'architecture avec le site.
- c) la hauteur des immeubles conçus en R + 5 alors que les tolérances locales ne dépassent pas R + 3
- d) l'insuffisance des parkings qui n'atteignent pas 1,5 places par logement
- e) l'absence de mètres carrés sociaux.

M. SAUSSOIS s'étonne que les Oeuvres Sociales de la Faculté aient choisi ce terrain pour l'implantation d'un bâtiment de 150 m de façade s'élevant sur 5 niveaux face au Sud, détruisant ainsi l'un des plus jolis sites de la région. Après la construction de la Résidence, rue de la Pacaterie, qui masque le site pittoresque que formaient la ferme de Launay et ses dépendances, c'est une nouvelle atteinte qui se trouve ainsi portée au site d'Orsay. Il proteste en conséquence contre le choix de ce terrain.

Le Conseil, après l'étude de la Commission d'urbanisme du 23 Mars à laquelle participait une importante délégation de l'administration de la Faculté, des Oeuvres Universitaires et de la Cofimeg et après une large discussion ;

Décide quelles dispositions devront respecter les promoteurs dans leur nouveau projet :

- a) limitation à 80 du nombre de logements répartis sur un maximum de 4 niveaux,
- b) approvisionnement du chantier par le Nord et non par la rue de Verdun,
- c) aménagement d'un écran de verdure masquant au maximum les immeubles et à tout état de cause, la totalité des sous-sols.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d) aménagement au droit du collectif, de la rue du Bois des Rames, avec raccordements au carrefour aval.
 e) participations aux équipements généraux à raison de 1.500 F par logement.

Il autorise M. le Maire à signer les conventions conformes à ces dispositions.

CANTINE SCOLAIRE CENTRE FILLES - AVENANTS ROUCHEUX et PERSELLO -

Le Conseil renvoie à la commission des constructions scolaires, les projets d'avenants aux marchés Roucheux et Persello pour la cantine scolaire centre-filles.

ADJUDICATION DES FOURNITURES SCOLAIRES -

Envoyé le 26. 3. 1966 10

Reçu le 6 avril 1966 10

Le Conseil fixe au 26/5/1966 à 15 h l'adjudication des fournitures scolaires, au rabais, suivant cahier des charges et désigne M.M. LUCAS et EHINGER pour assister M. le Maire.

FONDS SCOLAIRE DEPARTEMENTAL -

Le Conseil sollicite le bénéfice de la répartition des crédits du fonds scolaire départemental en application de la délibération du Conseil Général du 9/2/1966, soit pour 1678 élèves cours élémentaire à 10 F..... 16.780 F
 450 " C.E.G. à 15 F..... 6.750 F
 et le complément de la dotation pour le remboursement des annuités d'emprunts contractés par la Commune pour les constructions scolaires.

Envoyé le 10

Reçu le 10

D'autre part, le Conseil demande à bénéficier de la subvention de 30 % pour travaux d'entretien, s'il existe un reliquat.

UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE -

M. le Maire expose que les Maires de l'Essonne ont décidé de constituer une Union des Maires. Après avoir lu les statuts de l'association, M. le Maire indique l'intérêt pour la commune de faire partie de cette association.

Envoyé le 10

Reçu le 10

Après discussion, le Conseil décide l'adhésion de la commune d'Orsay à l'Association des Maires de l'Essonne.

PROJET DE CONSTRUCTION RESIDENCE DE LA SOURCE -

M; le Maire présente un projet de petit collectif de 6 logements au lieu-dit la ferme du Chemin, déposé par la S.C.I. Résidence de la Source, destiné à l'habitation de 6 propriétaires qui ont regroupé leurs terrains dans l'impossibilité matérielle d'édifier 6 pavillons. Le Conseil donne avis favorable et fixe à 1.500 F par logement la redevance pour les équipements publics.

En cas de réalisation du réseau séparatif d'assainissement avant achèvement de l'immeuble, celui-ci serait obligatoirement raccordé. La S.C.I. verserait alors les participations fixées par les textes en vigueur pour tenir compte de l'économie d'une installation d'épuration. M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir sur ces bases.

TERRAIN NOYELLE -

M. le Maire expose que la Croix se trouvant à l'entrée de l'Avenue St.Laurent est placée sur un terrain appartenant à la famille Noyelle. Le Conseil est d'avis de solliciter la cession de ce terrain de 14 m2 afin de pouvoir déplacer la Croix qui gêne l'aménagement de la place.

BOIS PERSAN -

Dans l'hypothèse où l'Office privé du Logement familial, à qui l'arrêté préfectoral du 10/12/1965 accorde l'autorisation de construire, n'exécuterait pas son projet, le Conseil Municipal charge à l'unanimité M. le Maire d'engager des négociations visant à l'acquisition par la Commune des terrains en cause, au lieu-dit le Bois Persan.

LETRE DE M. BERNARD - CHANTIERS DE LA S.A.M.B.O.

M. BERNARD propose, par lettre du 24 Ct., de demander à la SAMBO par l'intermédiaire des délégués de la Commune, d'inclure dans le cahier des charges des entreprises le paragraphe suivant : les promoteurs ou constructeurs ont l'obligation d'assurer le logement des ouvriers travaillant à la construction des immeubles et autres ouvrages dans des baraques provisoires assurant des conditions d'hygiène suffisantes à proximité immédiate

.../...

*Lu et approuvé
Mairie, le 25. 3. 1966*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de blocs sanitaires (1 WC pour 25 personnes, ou 1 pour 35) urinoirs, postes d'eau, bacs à laver, douches). Les baraques et blocs sanitaires seront placés à des emplacements déterminés en accord avec la SAMBO.

M. le Maire indique qu'il a eu déjà des contacts à ce sujet avec la SAMBO qui a négocié avec des Sociétés spécialisées le logement des ouvriers dans des conditions décentes présentant des garanties d'hygiène de tous ordres.

M. BRIQUET précise que c'est après la visite des chantiers de la Faculté qu'il avait posé la question au Conseil d'administration de la SAMBO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 0 h 45.

pour copie conforme, le Maire : G. THEVENON.

(Handwritten signatures in blue ink)

[Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

(Handwritten text in blue ink)

Du vingt trois avril mil neuf cent soixante six,
 Convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi
 vingt, neuf avril à 21 heures, en séance publique ordinaire,
 à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre
 du jour.

Le Maire,

(Handwritten signature)



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 Avril 1966.

Le vingt neuf avril mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, EHINGER, FOURCADE, CHAUVEZ, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, Mme CHEVALIER, ZIANE, Mme NATAF.

Procurations de M. BUFFET à M. SAUSSOIS et de Mme LECLERC à Mme CHEVALIER.

Excusés : M.M. BERNARD - FAL - DUPRE - WATTIER.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

LETTRES DE REMERCIEMENTS - M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme LAURIAT remerciant la Municipalité de l'hommage rendu à la mémoire du Dr LAURIAT et d'une lettre de M. MORENVILLIER, Officier de Pompiers honoraire pour l'allocation votée en sa faveur.

PROGRAMME SCOLAIRE DE MONDETOUR - Le Conseil prend acte de l'annonce par M. DUBOSCQ, Conseiller Général, que le programme scolaire de 12 classes à Mondétour est bien placé sur la liste arrêtée par le Conseil Général et pourra démarrer au début de 1967.

Envoyé le 30 avril 1966

Reçu le 5 Mai 1966

REFECTOIRE PONT DE PIERRE - MARCHÉ MARIETTE - Le Conseil prend acte du désistement de l'entreprise MARIETTE, adjudicataire des travaux d'électricité du réfectoire du Pont de Pierre au profit de la S.A.R.L. Confort électrique et autorise M. le Maire à signer un avenant concrétisant ce désistement.

AVENANT N°1 au MARCHÉ PERSELLO et AVENANT N°2 AU MARCHÉ ROUCHEUX pour CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - M. le Maire expose que conformément à la décision du Conseil les avenants aux marchés PERSELLO et ROUCHEUX ont été étudiés par la Commission des constructions scolaires. Cette commission conclut par un avis favorable et regrette que les dépenses engagées par avenants n'aient pu être incorporées à l'adjudication qui a été passée conformément à des modalités de subvention modifiées depuis.

M. LUCAS souhaite que les modifications apportées à une réalisation et provoquées par des sujétions de chantier soient soumises en temps opportun à l'étude de la Commission intéressée.

Le 1° Avenant au Marché Persello couvre des dépassements justifiés par une demande de la Municipalité comportant l'aménagement d'une réserve en réfectoire ; travaux qui ne pouvaient être prévus au moment de l'adjudication et qui découlent de la circulaire de M. LAURENT du 15/6/1965, reprenant toutes les dispositions appliquées par les projets en cours ou à venir touchant les constructions scolaires et prescrivant que désormais il y a lieu, dans les constructions de cantines scolaires, de prévoir un réfectoire séparé pour les enfants des maternelles.

Envoyé le 5.5.1966

Reçu le 23 Mai 1966

Après délibération, M. le Maire est autorisé à signer cet avenant, se montant à II/764F.

- L'Avenant N°2 avec l'entreprise Roucheux couvre des travaux supplémentaires d'électricité pour le fonctionnement du matériel de la cantine scolaire du Centre et se monte à 9.393 F.

M. le Maire est autorisé à signer cet avenant à l'unanimité.

Les crédits sont prévus au budget supplémentaire pour constructions scolaires Centre-Filles et réfectoire Pont de Pierre (Emprunts et subventions).

AVENANT A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE - Le Conseil renvoie à l'étude de la Commission des finances l'avenant à la police responsabilité civile de la Commune, en vue de l'augmentation sensible du taux de la prime.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - Le Conseil vote une subvention de 150 F (sauf I abstention sur le principe et I abstention sur le montant) au profit de la Sté les Ecureuils de Saint-Prix, en vue de distribution de récompenses sportives pour la participation de la Sté Locale "Les Etincelles" au championnat annuel de gymnastique organisé par cette Société à Saint Ouen l'Aumône.

Envoyé le 2.5.66

Reçu le 6 Mai 1966

2° - Une subvention de 150 F à la Sté locale "La Joyeuse Pétanque" pour organisa-